



Les Verts NE - 2019

Réponse à la procédure de consultation concernant les documents de planification relatifs au pôle de développement économique du Littoral est, commune de La Tène

Madame, Monsieur,

Les Verts du Canton de Neuchâtel (Verts NE) ont pris connaissance de la procédure de consultation concernant le pôle de développement économique Littoral Est.

Avant toute remarque sur le fond, les Verts signalent que l'option « N'a pas d'avis » est manquante dans le questionnaire.

Concernant la **vision de ce pôle**, les Verts estiment que certains points manquent ou sont trop peu développés tels que :

- La densification du bâti : éco-quartier, coopératives d'habitation, limitation de la surface habitable par habitant, exclusion de villa individuelle.
- Les matériaux de construction : abandon des isolants à base de pétrole (polystyrène), valorisation des matériaux naturels et locaux tels que le bois, limitation drastique du bétonnage du sol au profit de voies de communication, places de rencontres et parkings perméables et végétalisés.
- Les jardins communautaires.
- L'amélioration des transports publics : densification de l'offre existante, particulièrement la ligne 133 qui sauf erreur n'apparaît pas dans le projet, et mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) à la gare CFF.
- La limitation des véhicules motorisés : mise à disposition des habitant-e-s d'un système de covoiturage, de bornes électriques de chargement, de locaux à vélos (utilisation des valeurs supérieures de stationnement pour la mobilité douce), limitation des parkings (utilisation des valeurs inférieures de stationnement pour les véhicules motorisés) et la mise en place systématique de places de parcs perméables et végétalisées. L'idéal étant un quartier sans voiture individuelle.
- La promotion de l'écologie industrielle.

Les Verts s'interrogent sur le besoin réel de nouveaux **espaces réservés** à l'industrie sur des terres agricoles. En effet, une valorisation des friches existantes serait plus logique. De plus, il est aujourd'hui indispensable de remettre les entreprises et l'artisanat à activités peu dérangeantes à l'intérieur des localités, redynamisant ainsi la vie des centres de nos villes et villages. Quoi qu'il en soit, les Verts exigent que dans tout quartier industriel soit mis en avant l'écologie industrielle et l'implantation d'industries complémentaires.

Les Verts estiment que tout nouveau **quartier d'habitation** doit être un éco-quartier favorisant la mixité et laissant la part belle aux coopératives d'habitation ou d'habitant-e-s, avec des espaces verts composés de plantes indigènes favorisant la biodiversité. Le réchauffement climatique et l'effet sur le microclimat des sols bétonnés ne sont pas pris en compte non plus. Le réchauffement peut être atténué par exemple par des chemins pédestres, des places de rencontres et des parkings (s'il y a lieu) perméables et végétalisés.

Concernant les **documents soumis à consultation**, les Verts apprécient que le lieu d'implantation choisi pour ce pôle de développement économique soit à proximité d'un réseau de transports publics existant, même si ce dernier est encore à améliorer, offrant entre autre la possibilité d'une desserte de l'industrie par le rail. Cependant, les Verts ne sont pas convaincus de la nécessité de dézoner/sacrifier ces 20 hectares de terres agricoles. Ils souhaiteraient savoir si un inventaire des besoins et des zones de friches existantes a été réalisé en amont de ce projet. Les risques de zones vides ou en friches sont d'autant plus grands que les prévisions démographiques cantonales n'ont jamais été atteintes. En effet, le canton table sur une augmentation de la population de 0,62% par année, ce qui est bien loin de l'augmentation des 0.47% de ces 10 dernières années et même des 0.4% de ces 18 dernières années. Si ce projet devait voir le jour, ce qui n'est pas souhaitable, les Verts exigent que les terres d'assolement dézonées soient impérativement compensées.

En conclusion, les Verts contestent fermement l'utilité de la création de ce pôle à la vue des nombreux terrains déjà à disposition et des projections sans fondement de la population en 2040. Les Verts appellent donc le canton à prioriser la valorisation des friches existantes, la densification de l'habitat, la réhabilitation de l'artisanat au centre des localités et le maintien de nos terres agricoles.

Neuchâtel, le 31 janvier 2019

CONTACTS

Veronika Pantillon, députée au Grand Conseil

Veronika.Pantillon.GC@ne.ch, tél. : 078 920 29 62

Johanna Lott Fischer, députée au Grand Conseil

Johanna.LottFischer.GC@ne.ch, tél. : 076 306 82 93

Secrétariat cantonal

info@verts-ne.ch, tél. : 032 852 07 26

LES VERTS NEUCHÂTELOIS

Avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel, tél. 032 852 07 26, info@verts-ne.ch, www.verts-ne.ch

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

Section I: Vision générale du pôle de développement

A l'horizon 2040, le secteur va accueillir environ 550 habitants et 3000 emplois supplémentaires. Afin de garantir la bonne insertion de ce projet dans la commune, quelles importances accordez-vous aux thématiques suivantes?

Question 1 : La création d'un quartier mixte (entreprises/logements) est importante, car elle offre la possibilité aux futurs employés de s'établir dans la commune et renforce l'attractivité du lieu

Réponse : 10 / 10

Question 2 : La qualité de l'espace public, du réseau de mobilité douce et des liaisons piétonnes avec la gare et les arrêts de bus

Réponse : 10 / 10

Question 3 : Gestion du trafic et limitation des nuisances pour la localité

Réponse : 10 / 10

Question 4 : Qualité de la desserte en transports publics

Réponse : 10 / 10

Question 5 : Qualité environnementale du projet (efficacité énergétique, limitation des nuisances sonores, pollution de l'air, etc.)

Réponse : 10 / 10

Question 6 : Quelles sont les notions/thèmes qui devraient être abordés dans la charte d'aménagement?

- Qualité des espaces extérieurs : oui
- Qualité de l'espace public : oui
- Qualité architecturale : oui
- Végétalisation des toitures : oui
- Energies renouvelables : oui

Autres thèmes :

- Densification du bâti
- Matériaux de construction
- Mobilité
- Écologie industrielle

Question 7 : Quel nom donneriez-vous à ce futur quartier (industriel et logements)

Réponse : Pas d'avis

Remarques complémentaires sur la vision du pôle :

Les Verts estiment que certains points manquent ou sont trop peu développés, tels que :

- La densification du bâti : éco-quartier, coopératives d'habitation, limitation de la surface habitable par habitant, exclusion de villa individuelle.
- Les matériaux de construction : abandon des isolants à base de pétrole (polystyrène), valorisation des matériaux naturels et locaux tels que le bois, limitation drastique du bétonnage du sol au profit de voies de communication, places de rencontres et parkings perméables et végétalisés.
- Les jardins communautaires.
- L'amélioration des transports publics : densification de l'offre existante, particulièrement la ligne 133 qui sauf erreur n'apparaît pas dans le projet, et mise en œuvre de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) à la gare CFF.
- La limitation des véhicules motorisés : mise à disposition des habitant-e-s d'un système de covoiturage, de bornes électriques de chargement, de locaux à vélos (utilisation des valeurs supérieures de stationnement pour la mobilité douce), limitation des parkings (utilisation des valeurs inférieures de stationnement pour les véhicules motorisés) et la mise en place systématique de places de parcs perméables et végétalisés. L'idéal étant un quartier sans voiture individuelle.
- La promotion de l'écologie industrielle

Section II: Quartier industriel

Le quartier industriel constitue un pôle de développement économique d'intérêt cantonal réservé aux entreprises des domaines d'activités stratégiques (entreprises innovantes, création de valeur ajoutée, entreprises suisses et étrangères).

Question 8 : Il est important de créer des emplois sur le littoral neuchâtelois en général et à La Tène en particulier

Réponse : 2 / 10

Question 9 : Il est important que les bâtiments industriels présentent une certaine qualité architecturale

Réponse : 5 / 10

Question 10 : Le développement du quartier en plusieurs étapes permet une intégration en douceur des nouvelles entreprises

Réponse : 7 / 10

Remarques complémentaires sur le quartier industriel :

Les Verts s'interrogent sur le besoin réel de nouveaux espaces réservés à l'industrie sur des terres agricoles. En effet, une valorisation des friches existantes serait plus logique. De plus, il est aujourd'hui indispensable de remettre les entreprises et l'artisanat à activités peu dérangeantes à l'intérieur des localités, redynamisant ainsi la vie des centres de nos villes et villages. Quoi qu'il en soit, les Verts exigent que dans tout quartier industriel soit mis en avant l'écologie industrielle et l'implantation d'industries complémentaires.

Section III : Quartier d'habitations

Le quartier d'habitations est dédié aux logements, aux activités et aux services de proximité

Question 11 : Il est important que les bâtiments d'habitations présentent une certaine qualité architecturale

Réponse : 5 / 10

Question 12 : Quels types de logements le quartier doit-il offrir?

Logements à loyer abordable : oui

Logements de haut standing : oui

Logements pour personnes âgées : oui

Autres types de logements :

Les Verts estiment que tout nouveau quartier doit être composé de logements favorisant la mixité.

Question 13 : La création d'une place publique est importante pour l'animation du quartier (une nouvelle centralité)

Réponse : 10 / 10

Question 14 : La population doit participer au projet d'espace public ainsi qu'à la définition des espaces communautaires

Réponse : 10 / 10

Remarques complémentaires sur le quartier d'habitation :

Les Verts estiment que tout nouveau quartier d'habitation doit être un éco-quartier favorisant la mixité et laissant la part belle aux coopératives d'habitation ou d'habitant-e-s, avec des espaces verts composés de plantes indigènes favorisant la biodiversité. Le réchauffement climatique et l'effet sur le microclimat des sols bétonnés ne sont pas pris en compte non plus. Le réchauffement peut être atténué par exemple par des chemins pédestres, des places de rencontres et des parkings (s'il y a lieu) perméables et végétalisés.

Section IV: Documents soumis à consultation

La consultation publique porte sur les documents suivants

LE SCHÉMA DIRECTEUR

Question 15 : Schéma directeur: êtes-vous d'accord avec les principes d'aménagement?

Réponse : 7 / 10

Question 16 : Schéma directeur: les enjeux environnementaux sont-ils correctement pris en compte (cf. étude d'impacts sur l'environnement)?

Réponse : 5 / 10

Question 17 : Schéma directeur: les enjeux en matière de mobilité sont-ils correctement pris en compte?

LES VERTS NEUCHÂTELOIS

Avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel, tél. 032 852 07 26, info@verts-ne.ch, www.verts-ne.ch

Réponse : 5 /10

LE PLAN D'AFFECTATION CANTONAL (PAC)

Question 18 : Plan d'affectation cantonal et règlement: êtes-vous d'accord avec les règles d'implantation et de volumétrie?

Réponse : 5 /10

PLAN D'ALIGNEMENT CANTONAL

Question 19 : Êtes-vous d'accord avec les objectifs du plan d'alignement cantonal?

Réponse : 7 /10

Remarques complémentaires sur les documents soumis à la consultation :

Les Verts apprécient que le lieu d'implantation choisi pour ce pôle de développement économique soit à proximité d'un réseau de transports publics existant, même si ce dernier est encore à améliorer, offrant entre autre la possibilité d'une desserte de l'industrie par le rail. Cependant, Les Verts ne sont pas convaincus de la nécessité de dézoner/sacrifier ces 20 hectares de terres agricoles. Ils souhaiteraient savoir si un inventaire des besoins et des zones de friches existantes a été réalisé en amont de ce projet. Les risques de zones vides ou en friches sont d'autant plus grands que les prévisions démographiques cantonales n'ont jamais été atteintes. En effet, le canton table sur une augmentation de la population de 0,62% par année, ce qui est bien loin de l'augmentation des 0.47% de ces 10 dernières années et même des 0.4% de ces 18 dernières années. Si ce projet devait voir le jour, ce qui n'est pas souhaitable, les Verts exigent que les terres d'assolement dézonées soient impérativement compensées.

Section V: Prise en compte des intérêts

Question 20 : Le projet tient compte des intérêts généraux de la population de La Tène

Réponse : 5 /10

Question 21 : Mes intérêts sont correctement pris en compte

Réponse : 3 /10

Remarques complémentaires sur la prise en compte des intérêts :

Les Verts contestent fermement l'utilité de la création de ce pôle à la vue des nombreux terrains déjà à disposition et des projections sans fondement de la population en 2040. Les Verts appellent donc le canton à prioriser la valorisation des friches existantes, la densification de l'habitat, la réhabilitation de l'artisanat au centre des localités et le maintien de nos terres agricoles.